Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le
ID : 085-200057792-20240321-DEC2023_03_13-AI

Département de la Vendée

COMMUNE DE AUBIGNY-LES CLOUZEAUX

DEC2024_03_13

Décision de la Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal
(article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Commande publique
Entretien des espaces verts

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un du mois de Mars,
La Maire de la commune de AUBIGNY-LES CLOUZEAUX (Vendée),
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu la délibération en date du 20 mars 2023 par laquelle le Conseil municipal de AUBIGNY-LES CLOUZEAUX (Vendée) l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,
Considérant le besoin d'entretien des espaces verts sur la commune,
Considérant l'analyse des offres reçues,
Considérant que l'offre de l'association GRAINE D'ID (85000 LA ROCHE SUR YON) est l'offre techniquement et économiquement la plus favorable,

DECIDE

Article 1er : que les travaux seront réalisés par l'association GRAINE D'ID pour un montant de 16 611.35 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune, un extrait en sera affiché à la porte de la mairie, expédition en sera adressée au service chargé du contrôle de légalité.

Fait à AUBIGNY-LES CLOUZEAUX,
La Maire,
Michelle GRELLIER

Madame la Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
*Informe qu'en vertu du décret n°83-1025 du 28.11.83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (article 9) (J.O. du 03.12.83) modifiant le décret n°65-25 du 11.01.65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (article 1 - al. 6) le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 6 Allée de l'Ile Gloriette 44023 Nantes Cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de la transmission au Représentant de l'Etat.

MAIRIE AUBIGNY-LES CLOUZEAUX Vendée

Signé électroniquement par :
Michelle Grellier
Date de signature : 22/03/2024
Qualité : Maire d'Aubigny-Les Clouzeaux